



FIN2019-041 Octroie de contrat au-delà de 50 000\$

Date	28/11/2019
Soumis par	Yves Rousselle et Frédéric Desnoyers
Objet	Octroie de contrat au-delà de 50 000\$
# du dossier	Purchasing - Tenders

RAPPORT N°

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but de ce rapport est de présenter les contrats ayant été octroyés supérieurs à 50 000 \$, pour la période du premier juin 2019 au 9 décembre 2019.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Le 15 avril 2019, la politique d'achat 2019-41 a été entérinée par le Conseil.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

QUE le rapport FIN2019-041 qui vise à présenter la liste des contrats supérieurs à 50 000 \$ ayant été octroyés par l'administration pour la période du premier juin au 9 décembre 2019, soit reçu à titre d'information.

THAT report FIN2019-041 which serves to present a list of contracts over \$50,000 awarded by the administration for the period from June 1st to December 9, 2019, be received as information.

4) **HISTORIQUE :**

Le 15 avril 2019, la politique d'achat 2019-41 fut entérinée par le Conseil. Parmi les changements majeurs, les directeurs de département et la directrice générale sont maintenant autorisés à octroyer des contrats supérieurs à 50 000\$ advenant que certaines conditions soient respectées.

5) **DISCUSSION :**

La politique d'achat 2019-41 prévoit que l'administration présente un rapport semi-annuel afin de présenter les contrats octroyés supérieurs à 50 000\$

L'annexe A présente cette information pour la période du premier juin 2019 au 9 décembre 2019. Il est à noter que la différence entre le budget et le contrat octroyé ne représente pas nécessairement l'économie sur les projets. Il faut prendre compte de la contingence et de la possibilité qu'il y est d'autres contrats sur le même projet.

Le prochain rapport sera présenté le 15 juin 2020.

- 6) **CONSULTATION :**
N/A
- 7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
N/A
- 8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**
L'acceptation de ce rapport n'a aucun impact financier.
- 9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A
- 10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A
- 11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
La modification de la politique d'achat permet aux départements d'économiser approximativement un mois dans le processus d'octroi de contrat.
- 12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
Annexe A : Contrats octroyés supérieurs à 50 000 \$ pour la période du premier juin au 9 décembre 2019.